



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°82-2024-055

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2024

Sommaire

Direction Départementale des Finances Publiques /

82-2024-03-05-00007 - DDFIP82 - Annexe1-2 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire au 05/03/2024 (1 page)

Page 3

82-2024-04-04-00002 - Délégation de signature du responsable du service des impôts des particuliers de Tarn-et-Garonne - mise à jour au 15/04/2024 (2 pages)

Page 5

Préfecture de Tarn-et-Garonne / Bureau des Élections et de la Règlementation Générale

82-2024-04-11-00001 - Arrêté préfectoral du 11 avril 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans l'arrondissement de Montauban - Modificatif n° 2 (4 pages)

Page 8

Direction Départementale des Finances
Publiques

82-2024-03-05-00007

DDFIP82 - Annexe1-2 - Décision de
subdélégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire au 05/03/2024



*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DE Tarn et Garonne

5-7 Allées de Mortarieu, CS 70770
82037 MONTAUBAN CEDEX



FINANCES PUBLIQUES

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 mars 2023, portant nomination de Monsieur Vincent ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de Monsieur Jean-Michel POUX, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des Finances publiques de Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2024-03-05-00006 du 5 mars 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Delphine SIGNORET, administratrice des Finances publiques ;

DECIDE :

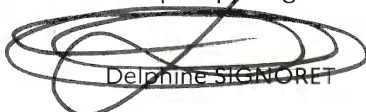
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine SIGNORET, les délégations qui lui sont conférées par arrêté du préfet de Tarn et Garonne en date du 5 mars 2024, seront exercées par :

Monsieur Jérôme OURMIERES, inspecteur principal,
Monsieur Xavier DUJEANTIEU, inspecteur,
Madame Anne-Marie MYRONIOUK, contrôleuse principale,
Madame Elisabeth RIGAL, contrôleuse principale.
Monsieur Frédéric BLINE, contrôleur principal.

Pour ce qui concerne le titre 2 :

Madame Françoise JANER, inspectrice divisionnaire,
Madame Françoise MAUREL, inspectrice,
Madame Anne DUBOUT, contrôleuse.

Montauban, le 5 mars 2024
La directrice du pôle pilotage et ressources


Delphine SIGNORET

Direction Départementale des Finances
Publiques

82-2024-04-04-00002

Délégation de signature du responsable du
service des impôts des particuliers de
Tarn-et-Garonne - mise à jour au 15/04/2024

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DU RESPONSABLE DU SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS (SIP)
DE TARN-ET-GARONNE**

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Montauban

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} Adjoint.

Délégation de signature est donnée

à **Natacha CASABURO, Inspectrice des Finances Publiques**

et à **Valérie FERRON, Inspectrice des Finances Publiques,**

adjointes au responsable du service des impôts des particuliers, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 10 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 8 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15 000 euros
 - b) les avis de mise en recouvrement ;
 - c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et aux prises de garantie, notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites, les déclarations de créances, les prises d'hypothèques, ainsi que pour ester en justice et les admissions en non valeur (y compris pour saisir dans l'applicatif RAR) ;
 - d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 Agents exerçant des missions d'assiette.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer,

- en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;
- et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ARTUSO Pauline / GUILHAUMON Marc / LIPNICK Patrice / PAGAT Laetitia / POURRE Estelle / ROBIN Alexandre / SAINT HILARY Chloé / SUSI Séverine / SEPHIRA-BARRES Céline FALEMPE Nadège / GRISERI Chrystelle / LITHA Laurent / NOGALES Joséphine / REBULLIDA Marie-Laure / VERDIER William DALMAS Julien-Guillaume	<i>Contrôleur</i> <i>Agent administratif</i>	5 000 € 5 000€	5 000 € 2 000€
BERGUIT Mélanie / FABRE Sandrine / FAUVEL Damien / LACUEILLE Christine / LADOUX Nicolas / LEROY Sophie / MARTIAL Cécile / MARTIN Françoise / MARTY Megan / MINGOTTI William / OLIVIER-DUMAS Laurent / PECHARMAN Thierry / RODIERE Sandrine CABALLERO Sébastien / CAPES Delphine / KAMINSKI Pascal / NEGRELLO Romain	<i>Agent administratif</i>	2 000 €	2 000 €

Article 3 Agents exerçant des missions exerçant des missions de recouvrement.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous :

- 1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet ;
- 2°) les décisions d'annulation relatives aux pénalités et aux frais de poursuite ;
- 3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement ;
- 4°) les avis de mise en recouvrement ;
- 5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et aux prises de garantie, notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites, les déclarations de créances et les prises d'hypothèques;

aux agents des finances publiques désignés ci-après :

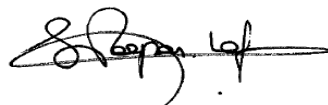
Prénom et Nom	Grade	Limite des décisions gracieuses	Délais de paiement	
			Durée maximale	Somme maximale
BENAZECH Christian / BRUNIQUEL Nicole / CARSAC Valérie / CHASSERIAUD Jean-Benoît / DAUGE Arnaud / HUSSON Nathalie / MONTEL Cédric	<i>Contrôleur</i>	5 000 €	9 mois	10 000 €
SUSI Séverine / SEPHIRA-BARRES Céline / FALEMPE Nadège / GRISERI Chrystelle / JAMME Thierry / LITHA Laurent / REBULLIDA Marie-Laure / VERDIER William	<i>Contrôleur</i>	5 000€	3 mois	5 000€
BROUK Marie-Astrid / DARRIGRAND-LACARRIEU Cécile / PIZZOLITTO Sandra / RAYNAUD Nicolas CABALLERO Sébastien / CAPES Delphine / NEGRELLO Romain	<i>Agent administratif</i>	3 000 €	4 mois	3 000 €

Article 4 Publication.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de **Tarn et Garonne**.

A Montauban, le 4 avril 2024

La Comptable, Responsable du Service des Impôts des Particuliers (SIP),



Sylvie PAYSAN-LAFOSSE

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2024-04-11-00001

Arrêté préfectoral du 11 avril 2024 portant
nomination des membres des commissions de
contrôle chargées de la régularité des listes
électorales dans l'arrondissement de Montauban
- Modificatif n° 2



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° _____ du _____ portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales - Arrêté modificatif n° 2 -

Arrondissement de MONTAUBAN

Le préfet de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2023-12-21-00001 du 21 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2024-03-26-00004 du 26 mars 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales - Arrêté modificatif n° 1 - pour l'arrondissement de MONTAUBAN ;

CONSIDERANT la démission de M. Patrick AVERSENG, conseiller municipal de la commune de Saint-Porquier et membre de la commission de contrôle des listes électorales et la volonté de M. Ludovic GROSSET, conseiller municipal de ladite commune, de participer aux travaux de la commission de contrôle ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'annexe 1 (communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus composées selon l'article L.19 VII) de l'arrêté n° 82-2024-03-26-00004 du 26 mars 2024 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, est remplacée par l'annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne et le maire de la commune concernée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet,
La directrice de la citoyenneté
et de la légalité,

Sylvie PRIOLEAUD

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 10779 - 82013 MONTAUBAN
CEDEX
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

ANNEXE 1

COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS
ET COMMUNES DE 1 000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES
SELON L'ARTICLE L. 19 VII DU CODE ELECTORAL

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
ALBIAS	SICARD Martine	BORI Danielle	VET Annie
AUTY	RATIÉ Christine	RATIÉ Michel	ANGÉ Alain
BEAUPUY	THÉDIÉ-MAILLOL Jacques	CAMINOTTO Thierry	COLOMBIÉ Laurie
BOUILLAC	CORBELLINI Vincent	AUSSENAC Elodie	PICCA Serge
BOURRET	TRANTOUL Suzanne	REY Jean	EMBOULAS Thérèse
BRUNIQUEL	BUADES Danièle	MONTET Michel	LACASSAGNE Marc
CAMPSAS	BRAINI Yann	BACH ép. ROMANS Véronique	CARREIRA Nelly
CANALS	THAU Denis	OURMIERES Marc	BOISVERT Emile
CASTANET	LOMBARD Daniel	MAZARS Monique	COSTE Maryse
CAYRAC	DEJEAN Martine	GIRARD Patrice	CARCUAC Maurice
CAYRIECH	PAINEAU Corinne	HARASSE Franck	LECUYER Anne
CAZALS	EVARD Patricia	DEI-TOS Françoise	CHALON Nathalie
COMBEROUGER	LASSALLE Caroline	CAPMARTIN André	PHILIT Nathalie
CORBARIEU	BOUCHERON ép. SANCHO Monique	PERAL ép. TORNER Hélène	CASTILLO François
DIEUPENTALE	SURRAULT Jean-Christophe	ALAZARD Guy	ERNST Jean
ESCATALENS	FISSORE Amandine	BREMONT Corinne	URIEN Caroline
ESPINAS	LACOSTE Christine	DENAYROLLES Christine	POUSSOU Véronique
FABAS	CHRIST Luc	VERDIER Christel	LUC Elliott
FENEYROLS	ADELL Jean-Luc	COMBES Pascal	NICOLAO Roland
GENEBRIERES	MORAN Christophe	PIDOFF ép. LÉBÉ Tatiana	LADES Jean-Marc
GINALS	ADELL Maryline	CABADY Yvette	CAZELLES Guy
L'HONOR DE COS	MOISSET Serge	PECHMÉJA Gisèle	BEDENES Max
LABARTHE	RESSIJAC Serge	LAUZELY Maurice	MESPOULES Josiane

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
LABASTIDE DE PENNE	BORDERIE David	BOUNIOU Romain	BORDERIE Vincent
LACAPELLE LIVRON	CLAUDE Violaine	FABRE ép. AZAM Céline	BRASSAC Marion
LAGUEPIE	MARRE Philippe	ALMENDRA José	RAUCOULES ép. MIQUEL Marie-Paule
LAPENCHE	MOZAC Christophe	SERRE Véronique	MARTY Francine
LAVAURETTE	PEYRE Olivier	PERRIN Brigitte	RODRIGUEZ Gérard
LOZE	GAVENS Nicolas	BARBE Philippe	JAQUIN Elisabeth
MAS GRENIER	BRUNET ép. VAN RELL Laurence	FONGAUFFIER ép. DELORD Michèle	ALLASIA Edmond
MIRABEL	BERTRAND Brigitte	ANTIGNAC Antoine	DEBELFORT ép. BORREDON Floriane
MONBEQUI	MICHELIN Georges	DUPPI Jacques	HEURTEBIZE Eric
MONCLAR DE QUERCY	Titulaire : GAILLARD Jean-Luc Suppléante : CATHALO ép. RAUJOL Véronique	COURDESSES ép. AIRASCA Annie	DELGA Cécile
MONTALZAT	CRABIÉ Olivier	MERAVILLES Emmanuelle	BOISSIERES Ludovic
MONTASTRUC	BEDEL Thomas	LABARTHE Christian	CASSAN Véronique
MONTBARTIER	CUZACQ Bénédicte	ALONSO Michel	TJAL Guy
MONTBETON	GOUJON Jean-Marie	BEDOS Noël	CARMONA Jeanine
MONTEILS	Titulaire : MARQUES Christophe Suppléant : COURNUT Patrick	RAMONEDA André	MENEL Jean-Marc
MONTFERMIER	DARO Jérôme	JUAN ép. ALBENQUE Carmelia	CUBAYNES ép. DELBOSC Geneviève
MONTRICOUX	COSTES ép. REVELLI Françoise	CANTELOUP ép. COMBRES Josiane	JOURDES Francis
MOUILLAC	KULZYCKI Gary	DEJEAN Thierry	FAUX Yann
PARISOT	ROSSIGNOL Bernard	MALIGOY Thérèse	BESSEDE Colin
PIQUECOS	BARAILLE Angélique	MAUBERT Philippe	PARMENTIER Marie
POMPIGNAN	VALLIENNE Christophe	BOUCHER Georges	SUTRA Hubert
PUYCORNET	PELLO MIQUEL Marie-Joëlle	CAVAGNE Annie	FRANCERIES Christian
PUYGAILLARD DE QUERCY	LACOMBE Cyril	Titulaire : JOLY Cécile Suppléant : OCULE Joël	Titulaire : BAZIN Christine Suppléante : DALLA-PRIA Nathalie
PUYLAGARDE	VALERY Fabienne	COUDERC ép. CAZES Michèle	ESTÈVES Jean-Pierre
PUYLAROQUE	BURG Yann	CARLES Brigitte	BROUSSES Eric

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du tribunal judiciaire
REALVILLE	DA COSTA Marie-Claude	GINESTE Jean-Paul	PECHARMAN Bernard
REYNIES	HERMANT Claudia	MAZAS Joël	FACON Martine
SAINT-CIRQ	BLANC Thierry	CASSAGNE Catherine	MUSARD Chantal
SAINT-GEORGES	MALGOIRE Marie-Chantal	DELHOURS René	CUBAYNES ép. TEYSSERE Colette
SAINT-NAUPHARY	SERNY Philippe	SALAT André	LORMIERES Evelyne
SAINT-PORQUIER	Ludovic GROSSET	CHAUVIÈRES Raymonde	BADENS Marie-José
SAINT-PROJET	CORRADO Marie-Claude	BARBOTIN Stéphane	RAYGADE Jean-Pierre
SAINT-SARDOS	CAUDAL Irène	DELCOUDERC ép. LABROUE Denise	ROGER Thierry
SAINT-VINCENT-D'AUTEJAC	GASC Gérard	DELORD Fabien	PRIVAT Sabrina
LA SALVETAT BELMONTET	PLANCQ Nathalie	PASCAL Catherine	BETEILLE Annie
SAVENES	TREIL Christine	PEZET Jean-Claude	CORMIER Audrey
SEPTFONDS	FERRARIS Stéphanie	AZAN ép. ARGUEL Monique	JULIEN ép. VEDRENNE Karine
VAÏSSAC	CASSAGNES Willy	GAVALDA Isabelle	HUC Francis
VAREN	DONNADIEU Pierre	JALFRE Pierre	MONTAGNÉ Virginie
VARNES	TOURNIER ép. CERLES Catherine	PENDARIES ép. CAUSSE Josette	MARCHAND ép. CARRASCO Bernadette
VAZERAC	RIVIERE Gérard	MALMON Gisèle	GOUAULT Vve LANDE Claudette
VERFEIL SUR SEYE	RONDEAU Anaïs	VIDAL Monique	HOFFMANN Elsa
VERLHAC TESCOU	IZARD Sébastien	RIGOLLET Céline	D'HALLUIN Catherine
VILLEBRUMIER	DI SANTOLO Brigitte	CARAYON Sylvie	MONBRUN Gilbert
VILLEMADE	BEAUJOUAN Yves	MOUILLERAC ép. FALLIERES Sylvie	GAUTHIER ép. ROSSI Véronique